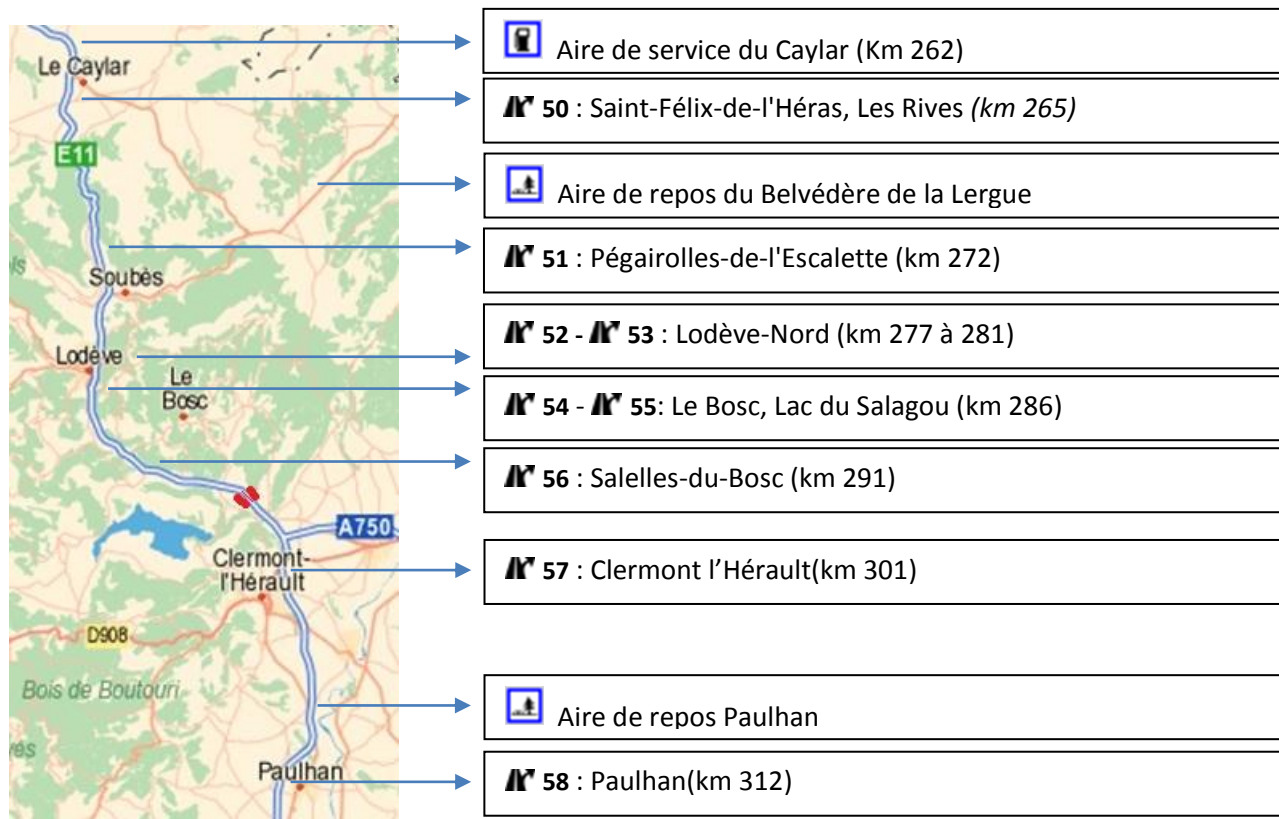


A75 – Aire de repos du Bosc

Enquête publique – Déclaration d'utilité publique (DUP)

Les caractéristiques de ce tronçon autoroutier qui traverse le Cœur d'Hérault sont les suivantes :



Sur 50 Km, on trouve une aire de service, deux aires de repos et neuf sorties ; bref, l'utilisateur entre et sort très facilement de ce tronçon. Alors pourquoi une aire repos supplémentaire ?

Et mieux que sur n'importe quelle autoroute, l'utilisateur trouve, dans les villes et les villages traversés, des commerces et des services très diversifiés. Il est impossible d'en énumérer ici la liste, mais des villes comme Lodève et Clermont l'Hérault sont des bourgs centres où l'utilisateur trouve des services bancaires, des grandes surfaces, de la restauration et de l'hébergement. Les autres villages offrent pour leur part toute la quiétude d'un territoire attractif (Sy-Guilhem le Désert, Lac du Salagou, berges de l'Hérault et de la Lergue, ...).

Et plutôt que de mettre **plus de six millions d'euros** dans une aire de repos qui va **artificialiser huit hectares de terres agricoles**, il vaudrait mieux les investir dans l'amélioration de l'offre touristique du Cœur d'Hérault. Le potentiel qu'offrent les communes voisines de ces sorties autoroutières doit être valorisé, elles constituent une méga aire de service !

Qu'est-ce que les usagers de l'A75 trouveraient sur cette nouvelle aire de repos du Bosc qu'ils ne trouveraient pas en quittant l'autoroute ? Le principe d'une aire de repos sur une autoroute, c'est offrir la possibilité aux usagers de s'arrêter pour aller aux toilettes, pour se dégourdir les jambes, pour manger ou encore pour dormir. Toutes ces activités peuvent facilement se réaliser dans les villages et les villes desservies. Une seule ombre au tableau, accéder à ces services la nuit. Mais la présence de l'aire de service du Caylar et des deux aires de repos à 44 Km l'une de l'autre y répond largement.

En prenant un peu de recul, il est intéressant de visualiser la position de cette hypothétique aire de repos sur la commune du Bosc :

L'aire de repos ★ se situerait au nord-ouest de la grande plaine de l'Hérault (en fond vert sur la carte). Cette plaine qui connaît aujourd'hui une très forte pression démographique est aussi très fragile. Et l'urbanisation galopante, mal maîtrisée, constitue un risque majeur pour le développement du territoire du Cœur d'Hérault. L'agriculture, activité encore dominante actuellement, recule au profit d'activités de services consommatrices de ressources (terres, énergie, eau, ...).

Dans ce contexte, un projet d'équipement ou d'infrastructure dit « d'utilité publique » doit être évalué dans une perspective d'aménagement durable du territoire du Cœur d'Hérault.

Un schéma de cohérence territorial (SCOT) est programmé pour le Cœur d'Hérault ; il est urgent d'attendre son issue avant de lancer un tel projet d'aire de repos.



Il existe depuis deux ans sur la commune du Bosc une nouvelle zone d'activité, les « Vignes rouges », qui offre en bord d'autoroute bien plus qu'une aire de service.

Les services

8 pistes 24h/24h
Boutiques sandwicheries
Laverie

COMME CITOYEN ET COMME ELU LOCAL, JE SUIS DEFAVORABLE A CE PROJET D'AIRES DE REPOS.

Laurent DUPONT

Adjoint au Maire de Paulhan

Délégué à la Communauté de Communes du Clermontais

Délégué au Syndicat de Développement du Pays Cœur d'Hérault